

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-015-19162/25/CM

■ Modification des statuts de la régie concernant l'exploitation des parcs de stationnement de la Régie des Parkings Métropolitains pour en étendre son périmètre et le type d'ouvrages exploités

134418

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence « parc de stationnement d'intérêt métropolitain » sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2023.

Par délibération MOB 009-13555/23/CM du 16 mars 2023, le Conseil de la Métropole a approuvé la création de la Régie Métropolitaine dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation des 7 parcs de stationnement Mignet, Méjanes, Signoret, Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur à Aix-en-Provence, dont le contrat de concession s'est achevé le 29 juin 2023, ainsi que l'exploitation des 3 parkings d'Istres à compter du 1er janvier 2024, par délibération MOB-009-15243/23/CM.

Par ailleurs, la Métropole a construit un ouvrage de 429 places dénommé Cap Horizon, sis à Vitrolles, intégré au sein du pôle d'échanges multimodal éponyme. Cet ouvrage a vocation à accueillir à la fois des usagers des transports publics et des usagers horaires et abonnés émanant notamment de la ZAC sise à proximité du parc, ce qui lui confère un double usage : parking-relais et parking public. Ce parking public dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2026, sera exploité dans sa totalité par la Régie des Parkings Métropolitains, à compter de cette date.

Ainsi, le nouveau périmètre de la régie des parkings métropolitains est donc le suivant :

- Le parking Mignet sis Avenue Malherbe, Aix-en-Provence, d'une capacité de 814 places.
- Le parking Carnot sis Boulevard Carnot, Aix-en-Provence, d'une capacité de 656 places.
- Le parking Bellegarde sis Boulevard Aristide Briand, Aix-en-Provence, d'une capacité de 377 places.
- Le parking Signoret sis Allée Rufinus, Aix-en-Provence, d'une capacité de 303 places ;
- Le parking Pasteur sis Rue du chapitre, Aix-en-Provence, d'une capacité de 636 places ;
- Le parking Méjanes sis Boulevard Victor Coq, Aix-en-Provence, d'une capacité de 790 places.
- Le parking Cardeurs sis Place du Forum des Cardeurs, Aix-en-Provence, d'une capacité de 116 places.
- Le parking Les Carmes sis Boulevard Léon Jouhaux, Istres, d'une capacité de 476 places.
- Le parking Les Arnavaux sis Rue des Arnavaux, Istres, d'une capacité de 160 places.
- Le parking Victor Hugo sis Boulevard Victor Hugo, Istres, d'une capacité de 84 places.
- Le parking / parc relais Cap Horizon, sis Rue d'Athènes, à Vitrolles, d'une capacité de 429 places.

La Régie des Parkings Métropolitains aura désormais vocation à gérer des parkings et parcs relais situés sur le territoire métropolitain. Plus globalement, la Métropole Aix-Marseille-Provence se donne l'opportunité d'exploiter les parcs de stationnement et les parcs relais en fonction des opportunités qui se présenteront à elle, et notamment au regard de l'échéance de certains contrats de concession.

Dans ce contexte il est nécessaire de prévoir des règlements intérieurs cadres pour l'ensemble des parkings et parcs relais gérés par la Régie des Parkings Métropolitains. Ceux-ci se substitueront aux règlements intérieurs actuels dès le 1^{er} janvier 2026.

Par ailleurs, il convient d'approver les conditions générales des contrats d'abonnement (CGA) valides pour l'ensemble des parkings exploités par la Régie des parkings métropolitains, jointes en annexe du présent rapport

Il convient d'approver la modification des statuts de la Régie des Parkings Métropolitains jointe en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS ;
- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- La délibération n° MOB 009-13555/23/CM du 16 mars 2023 relative à la création d'une Régie Métropolitaine chargée de la gestion de 7 parcs de stationnement à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°MOB-009-15243/23/CM du 7 décembre 2023 modifiant les statuts et le nom de Régie qui devient « Régie des Parkings Métropolitains » en raison de l'intégration au périmètre des trois parkings de stationnement, les Carmes, les Arnavaux et Victor Hugo situés à Istres ;
- L'avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2025 ;
- L'avis du Conseil d'Exploitation de la régie des 7 parkings métropolitains du 28 novembre 2025.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence « aires et parcs de stationnement » sur l'intégralité de son territoire depuis le 1er janvier 2018 ;
- Que la Métropole a créé le 16 mars 2023 la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de 7 parkings à Aix-en-Provence ;
- Que la Métropole a modifié les statuts de la Régie en raison de l'intégration au périmètre des trois parkings de stationnement situés à Istres à partir du 1er janvier 2024 ;
- Qu'il convient d'élargir le périmètre actuel de la Régie des parkings métropolitains pour y intégrer la gestion du futur parking/parc relais Cap Horizon sis à Vitrolles, ou tout autre parking métropolitain, la Régie ayant désormais vocation à gérer les parkings et parcs relais situés sur le territoire métropolitain, qu'il s'agisse de nouveaux équipements réalisés par la Métropole ou d'ouvrages concédés dont les contrats de concession arriveront à échéance ;
- Qu'il convient d'adopter des règlements intérieurs cadres pour les parkings et parcs relais gérés par la régie des parkings métropolitains ;
- Qu'il convient d'adopter les Conditions Générales d'Abonnement (CGA) ;
- Que dans ce contexte, il est donc nécessaire de procéder à la modification des statuts de la régie des parkings métropolitains.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la modification des statuts de la Régie des parkings métropolitains chargée de l'exploitation des 7 parcs de stationnement situés à Aix-en-Provence : Mignet, Méjanès, Signoret, Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur, et des 3 parcs de stationnement sis à Istres : Les Carmes, Les Arnavaux et Victor Hugo. Le périmètre de la Régie des Parkings Métropolitains est étendu au futur parking / parc relais Cap Horizon sis à Vitrolles, ou tout autre parc de stationnement ou parcs relais que la Métropole souhaiterait y intégrer.

Article 2 :

Sont approuvés les règlements intérieurs cadres pour les parkings et les parcs relais gérés par la Régie des Parkings Métropolitains ci-annexés.

Article 3 :

Sont approuvées les Conditions Générales d'Abonnement (CGA) valides pour l'ensemble des parkings exploités par la Régie des parkings métropolitains ci-annexés.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer tout acte nécessaire à la gestion de la Régie des Parkings Métropolitains.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS